



# Abonnement PEG

## FO N'A PAS SIGNÉ

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, FO n'a pas signé le nouvel accord PEG en date du 27 mars dernier, celui-ci étant moins avantageux pour les salariés du groupe que celui mis en place en 2018 ( voir mails en verso)

Pour rappel, il était possible de verser jusqu'à 25% de son salaire brut/an, bien utile en cas de déblocages anticipés (mariage, pacs, achat de son logement etc...) ou comme solution d'épargne attractive.

Cet abondement pouvait représenter jusqu'à deux fois plus que celui qu'il sera possible d'obtenir aujourd'hui.

En janvier, lors de cette négociation PEG nous FO avons soumis à la direction notre volonté de revenir à l'accord antérieur (accord 2018/2022), la directrice des ressources humaines groupe a catégoriquement refusé, maintenant sa position malgré une économie de 400 000 euros sur une enveloppe totale de 2,5 millions euros sur l'année 2023.

On constate malheureusement que les personnes partent mais les méthodes restent !

Non seulement, le montant de l'abondement est depuis l'accord 2023 plafonné à 1275 euros/an, mais la direction nous a informé vendredi 19 avril que le nouvel accord prenait effet le 27 mars 2024, faisant fi des nouveaux taux d'abondement de ce nouvel accord.

En d'autres termes, les montants versés avant le 27 mars seront abondés à minima comme l'année dernière.

Cette directrice RH disait vouloir faire venir de nouveaux primo épargnants avec la tranche 0-300 euros à 200% !

Que nenni !

En conclusion, pour nous FO il n'est pas acceptable de nous inscrire dans cette régression sociale, nous continuerons à être force de propositions,

ne nous contentant pas du minimum comme les 3 autres organisations syndicales qui ont accepté de signer votre regression sociale.

Force Ouvrière 1ère force syndicale à Eurotunnel  
Nous restons à votre disposition.

Syndicalement

Vos élu(e)s FO

From: FLASH-INFO-RH <FLASH-INFO-RH@eurotunnel.com>  
Sent: Thursday, April 11, 2024 12:27:29 PM  
To: \*dl\_ESGIE <\*dl\_ESGIE@eurotunnel.com>; \*dl\_CIFFCO <dl\_CIFFCO@eurotunnel.com>; dl\_GETLINK <dl\_GETSA@eurotunnel.com>  
Subject: Information Plan Epargne Groupe

FLASH INFO RH

GETLINK

Chères collègues, chers collègues,

Dans le cadre du développement de l'actionnariat salariés, un avenant 2024 à l'accord du Plan d'Epargne Groupe a été signé le 27 mars 2024 avec les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CGT et Sud Rail.

Cet avenant a pour objectif de définir le niveau des abondements 2024 versés par Getlink pour tout placement par les salariés sur le PEG en Fonds d'actionnariat Getlink.

Le projet d'avenant PEG 2024 prévoit une évolution de l'abondement par rapport à 2023. En effet, l'abondement pour les 300 premiers euros placés dans le PEG passe de 150% en 2023 à 200% en 2024 (première tranche).

La tranche d'abondement de 301 euros à 600 euros passe de 150% en 2023 à 100% en 2024 (deuxième tranche). La finalité de ce changement est d'encourager un maximum de salariés à profiter de cet abondement quel que soit le niveau de placement.

Les autres tranches restent inchangées.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des abondements par tranche de placement pour cette année 2024 :

	Tranche en euros	Majoration	Montant majoration en euros
1 <sup>ère</sup> tranche	De 0 à 300	200%	600
2 <sup>e</sup> tranche	De 301 à 600	100%	300
3 <sup>e</sup> tranche	De 601 à 1200	50%	300
4 <sup>e</sup> tranche	De 1201 à 1500	25%	75
Montant maximum d'abondement :			1275

La gestion du dispositif d'abondement applicable à l'ensemble des salariés du Groupe en France est confiée à Natixis, notre prestataire habituel. Les nouvelles règles de ces abondements 2024 seront présents sur votre compte Natixis.com sous 15 jours.

Votre intérêsement peut être placé sur le PEG en Fonds d'actionnariat Getlink.

Très cordialement  
Mathieu de TANOUARN

FO N'A  
PAS  
SIGNÉ

Syndicalement // Vos élu(e)s FO